



Communauté de Communes Usse et Rhône Élaboration du SCoT Usse et Rhône Réunion publique – Phase du DOO

Éloise, Espace Animations

Lundi 29 mai 2017

Nombre de participants : 40

Durée : 2h00

La réunion est animée par :

- Paul RANNARD, Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
- Bernard REVILLON, Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
- Ange SARTORI, Urbaniste et Gérant de l'Agence des Territoires, Cabinet d'urbanisme qui suit le SCoT,
- Sébastien ALCAIX, Responsable du pôle Urbanisme - Aménagement du Territoire de la CCUR,
- Hugo CARRÉ, Chargé de projet urbanisme et habitat, CCUR.

→ *Le déroulé de la présentation est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Usse et Rhône dédié à l'urbanisme : <http://www.scot-usses-et-rhone.fr/>.*

Paul RANNARD introduit la réunion en remerciant Madame le Maire d'Éloise pour accueillir la réunion publique relative au Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT Usse et Rhône, troisième réunion publique organisée dans le cadre du SCoT après celles sur le diagnostic et sur le PADD¹. Il rappelle l'historique de la création de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) intervenue au 1^{er} janvier 2017. Il ajoute que c'est désormais la CCUR qui a la charge de conduire l'élaboration du SCoT. Paul RANNARD poursuit en mentionnant quelques-uns des prochains chantiers de la CCUR dont la crèche à Seyssel 74 et la maison de santé à Frangy. Il continue en remerciant Mme Marthe CUTELLE pour son implication dans le montage de la deuxième maison de vie et M. Jean-Louis MAGNIN pour le suivi du chantier de la réhabilitation du bâtiment d'entrée de zone. À ce propos, Paul RANNARD convie les habitants de la Semine à l'inauguration du Chénali le 23 juin. Enfin, il remercie Bernard REVILLON, 1^{er} Vice-président de la CCUR délégué à l'Urbanisme - Aménagement du territoire et lui donne la parole.

¹ PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Bernard REVILLON présente l'état d'avancement du SCoT Usse et Rhône et précise que celui-ci devra être arrêté prochainement pour avis des personnes publiques associées (État, Chambre d'Agriculture, Région...) et enquête publique. Puis, il laisse la parole à Ange Sartori, urbaniste de l'Agence des Territoires, prestataire de la Communauté de Communes Usse et Rhône, pour la présentation synthétique du Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT Usse et Rhône.

À la suite de la présentation, un temps d'échange avec le public est organisé.

Les questions et les réactions :

- **Question 1 – Dans quelle mesure prévoyez-vous le développement d'une offre de transports à la demande qui serait particulièrement utile pour les personnes âgées ?**

Marthe CUTELLE et Paul RANNARD font référence à l'expérience de transport à la demande en cours dans le Pays de Seyssel. Cette expérience, engagée par l'ex-Communauté de Communes du Pays de Seyssel et poursuivie par la CCUR, permettra aux élus de se positionner sur l'opportunité de développer une telle offre de transport.

- **Question 2 – En termes de développement d'une offre de transport en commun, prévoyez-vous de travailler avec les agglomérations voisines (Annecy, Bellegarde, Saint-Julien-en-Genevois) pour l'extension des réseaux de bus de ces agglomérations ?**

Bernard REVILLON précise que les élus du territoire se sont engagés pour le développement de ligne de transport en commun (ligne autocar) : le choix des élus s'est porté sur deux axes à renforcer : Bellegarde/Annecy et Seyssel/Genève via Frangy. Bernard REVILLON souligne que le SCoT peut traduire l'intention des élus en faveur du développement de ces liaisons mais que les élus de la CCUR ne disposent pas de la compétence relative au transport.

Paul RANNARD poursuit en faisant le lien avec la réduction des subventions pour une collectivité comme la CCUR qui contribue notamment au FPIC. Dans ces conditions financières, des difficultés supplémentaires existent pour le développement d'une offre de transport en commun alternative à la voiture individuelle.

- **Question 3 – Est-il pertinent d'avoir lancé l'élaboration des PLU intercommunaux (dont celui de la Semine) avant que le SCoT ne soit achevé ?**

Une élaboration des trois PLU intercommunaux de la Semine, du Pays de Seyssel et du Val des Usse aussi rapprochée de celle du SCoT Usse et Rhône a été jugée pertinente à plusieurs égards. Cela a permis d'utiliser une part importante des données dégagées par le SCoT et d'alléger ainsi la facture du diagnostic de chaque PLU intercommunal.

De plus, les PLU des communes devaient être révisés pour être mis en compatibilité avec les lois issues du Grenelle de l'Environnement. Au lieu de lancer la révision de plusieurs PLU communaux, les élus des trois anciennes communautés de communes ont choisi de mutualiser à l'échelle de chaque territoire l'élaboration de leur document d'urbanisme et ont ainsi engagé l'élaboration d'un PLUi.

En outre, lancer l'élaboration des PLU intercommunaux dans la suite du SCoT permet de concrétiser rapidement les engagements politiques portées par les élus du territoire dans ce même SCoT en les traduisant dans les PLUi.

→ **Question 4 – Quelles sont les dispositions prévues pour l'accueil des gens du voyage ?**

Jean-Louis MAGNIN indique, suite à la dernière réunion du SIGETA, que le territoire des Usse et Rhône n'est pas visé par l'obligation de créer une aire de grands passages. En revanche, des obligations existent en matière de sédentarisation des gens du voyage. Deux types de dispositifs sont proposés à la Communauté de Communes Usse et Rhône : des terrains familiaux et/ou de l'habitat adapté. Le schéma départemental régissant l'accueil des gens du voyage, en cours de révision, précisera un chiffre pour ces obligations. Paul RANNARD et Bernard REVILLON insistent sur la nécessité de prévoir ces dispositifs dans les PLU intercommunaux afin de maîtriser l'implantation et le type d'hébergement retenu.

En l'absence de question supplémentaire, Paul RANNARD invite les participants de la réunion publique à partager le verre de l'amitié. Bernard REVILLON remercie les personnes présentes pour leur écoute et leur participation.

À Frangy, le 5 juin 2017
Le Vice-Président délégué à
l'Urbanisme et à l'Aménagement du
Territoire,
Bernard REVILLON



Table des sigles :

CCUR	Communauté de Communes Usse et Rhône
DOO	Documents d'Orientations et d'Objectifs
FPIC	Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIGETA	Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil

